



**UN REFINANCEMENT POUR
UN ENSEIGNEMENT DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATEUR**

NOTE ARLEQU'DEUX

**Adoptée au Conseil fédéral du 30 novembre 2013 à la Faculté des sciences
agronomiques de l'Université de Liège à Gembloux**

Fait suite à la note Arlequin, adoptée par le Conseil fédéral le 5 octobre 1995 aux
Facultés universitaires Saint-Louis

INTRODUCTION

La question du financement est une préoccupation majeure du mouvement étudiant et de ses interlocuteurs. En effet, les montants alloués et leurs mécanismes d'attribution conditionnent tant l'organisation que le fonctionnement de l'enseignement supérieur et donc le type de finalités qu'il veut ou peut atteindre. Le financement de l'enseignement ne constitue donc pas exclusivement une matière technique, mais également une question politique qui doit être soumise au débat démocratique.

La précédente position de la FEF sur le *financement de l'enseignement supérieur et de la communauté française*, la note *Arlequin*, avait été rédigée en 1995 et amendée pour la dernière fois en 2005. Outre une nécessité d'actualisation due à l'évolution du contexte politique, économique et institutionnel, les positions de la FEF ont également évolué notamment avec le vote en 2009 de la note *Pour un enseignement supérieur public, de qualité et gratuit*, qui a donné de nouveaux objectifs à la Fédération. Il était donc nécessaire de développer une nouvelle vision politique et stratégique de la FEF dans le prolongement de ses positions historiques.

Cette note, comme d'autres avant elle, a vocation à guider l'action de la FEF. En plus de définir une vision générale, elle réaffirme la nécessité pour la FEF d'être pro-active dans ses actions, afin de façonner l'agenda politique et la construction d'un rapport de force favorable. Elle reconnaît également que l'enseignement ne peut être dissocié de la société qui le produit. En annonçant sa volonté d'instaurer un enseignement démocratique et émancipateur - basé sur cinq piliers - la FEF affiche aussi sa volonté de contribuer à une société également démocratique et émancipatrice.

1. VISION DE LA FEF DE L'ENSEIGNEMENT

1.1. LES FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement supérieur au XXI^e siècle doit concourir à deux objectifs majeurs.

LA DÉMOCRATISATION

L'enseignement doit pouvoir détruire la stratification sociale. Pour cela, il requiert d'être accessible à tous les étudiants, indépendamment de leur origine. La condition économique, culturelle ou sociale de chacun d'entre eux ne peut être un facteur qui détermine l'accès ou la réussite de l'enseignement. Cet idéal est aujourd'hui loin d'être réalisé, dans le fondamental comme dans le supérieur. La FEF se doit donc :

- De combattre les inégalités économiques et financières, liées aux coûts directs et indirects d'une année d'enseignement.

- De combattre les inégalités sociales, liées au fait que certains (futurs) étudiants (ne) disposent (pas) d'un réseau ou d'un soutien familial pour les aider à accéder ou réussir leurs études.¹
- De combattre les inégalités de capital culturel (inégalités de savoir), qui sont dues aux inégalités issues du secondaire et de l'éducation familiale, et au type de culture dominante dans l'enseignement.²

L'ÉMANCIPATION

L'enseignement se doit de donner aux étudiants les outils pour s'épanouir, se découvrir et trouver leur place comme acteur de la société. Dans un monde complexe et en mutation, la condition d'une émancipation passe par le développement d'une faculté d'analyse critique du savoir et des évidences qui sont relayées dans l'enseignement comme dans la société. Il importe également que les étudiants soient dotés des outils pour devenir des citoyens engagés, capables de changer et d'améliorer la société.

1.2. PILIERS DE LA FEF POUR ATTEINDRE CETTE VISION

Cinq piliers doivent être mobilisés pour atteindre cette vision d'un enseignement démocratique et émancipateur.

1. Un enseignement public, financé à hauteur de ses besoins et organisé par l'État. Il s'agit du garant de l'intérêt général que se doit de rechercher l'enseignement. A l'opposé, un financement privé, tant par les entreprises que par les étudiants, serait une menace pour l'indépendance de l'enseignement et/ou pour sa finalité d'intérêt commun.
2. Un enseignement gratuit³. La réduction du coût des études est une étape indispensable à la réduction des barrières économiques dans l'enseignement. Elle est aussi nécessaire au développement d'une vision des études basée sur le plaisir d'apprendre et non sur une logique de retour direct sur investissement. La FEF recherche donc la diminution des coûts directs comme indirects des études afin d'atteindre la gratuité.
3. Un enseignement de qualité pour tous. Pour remplir ses missions, l'enseignement doit être doté des moyens nécessaires, en termes d'infrastructure comme d'encadrement. Cette qualité consiste notamment en la mise en place de moyens dédiés à la réussite de chacun pour lutter contre les inégalités de capital culturel, ainsi qu'à la mise en place de pédagogies participatives.

¹ DRAELANTS H., *L'effet du contexte institutionnel sur les aspirations d'études*, 2011

² DUPRIEZ V., MONSEUR C. et VAN CAMPENHOUDT M., *Réussir à l'université : l'influence persistante du capital culturel de la famille*, 2009

³ Tel que le stipule l'article 13 du pacte de New York. Pacte ratifié par la Belgique en 1983.

4. Un enseignement critique et citoyen. Le développement d'une connaissance critique du savoir et de la société est une condition nécessaire à l'émancipation des étudiants. Celle-ci se développe au moyen de l'interdisciplinarité et des approches réflexives dans les cursus. Une fois détenteurs de cette connaissance critique, les étudiants doivent pouvoir disposer de moyens et de temps pour devenir des citoyens engagés en société.
5. Un enseignement accessible à tous. Ce qui implique la suppression des barrières de type académiques, qu'elles soient contraignantes ou non, comme les tests ou les examens d'entrée. Celles-ci confortent les inégalités présentes dans l'enseignement secondaire et nient la capacité de l'étudiant à se développer durant sa première année. En outre, elles introduisent des critères qui ne sont pas intrinsèques au savoir étudié, ayant pour effet de biaiser le choix des études.⁴ Un enseignement accessible à tous implique également l'établissement d'une offre d'enseignement de proximité.

Pour la réalisation de ces finalités et de ces piliers qui les sous-tendent, un refinancement de l'enseignement est nécessaire. Afin que ce refinancement s'opère selon des principes qui soient cohérents avec cette note, un changement de la conception des finalités de l'action publique doit être envisagé. Les politiques socio-économiques actuelles véhiculent une conception de l'enseignement au service de l'économie, et non au service de la démocratisation et de l'émancipation. Pour permettre l'émergence des finalités revendiquées par la FEF, une redéfinition de la prospérité est donc nécessaire. Celle-ci doit passer d'une conception basée sur la croissance économique à un modèle fondé sur des principes d'émancipation et de démocratie, où l'enseignement occuperait une place prépondérante.

2. EN QUOI LE MANQUE DE FINANCEMENT PUBLIC ÊMPECHE T'IL LA RÉALISATION DE CETTE VISION ?

Force est de constater que le sous-financement empêche la réalisation des piliers définis ci-avant, et empêche donc d'atteindre un enseignement visant l'émancipation et la démocratisation.

- **Obstacle au caractère public**

D'abord, le sous-financement met en danger le caractère public de l'enseignement. La pression financière mise sur les établissements leur fait chercher les moyens manquants ailleurs, dans le privé, c'est à dire chez les étudiants ou les entreprises. Par cela, il met en danger l'indépendance de l'enseignement par rapport aux entreprises et introduit une pression à l'augmentation du coût des études. Le sous-financement éloigne donc la perspective d'un enseignement pleinement public et ses objectifs de démocratisation et d'émancipation.

- **Obstacle au caractère gratuit**

⁴ FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES, *Pour un enseignement public, de qualité et gratuit*, 2009.

Une des conséquences du sous-financement public actuel étant d'entraîner une pression à l'augmentation du coût des études, il pousse à créer ou à renforcer des inégalités socio-économiques. Or, c'est le sens inverse qui devrait être prôné afin d'atteindre des objectifs de démocratisation et d'émancipation fixé par la FEF. Un enseignement sous-financé éloigne donc la perspective d'une gratuité de l'enseignement.

- **Obstacle à la « qualité pour tous »**

Les établissements n'étant pas financés à hauteur de leurs besoins par l'État, la qualité pour tous ne peut être garantie. D'une part, les moyens matériels (problèmes d'infrastructure, question de salubrité, ...) comme les moyens humains (baisse de l'encadrement en termes de professeurs, de personnel administratif, technique et ouvrier) font défaut. Ce déficit de moyens a pour conséquence une diminution de la qualité de l'enseignement. Il a aussi pour effet de renforcer l'impact des inégalités de capital culturel sur la réussite des étudiants. En effet, un étudiant issu de milieu culturel défavorisé évolue encore plus difficilement qu'un autre lorsque le taux d'encadrement est bas.

De plus, le manque de moyens financiers empêche le développement d'outils pédagogiques, qu'ils concernent l'aide à la réussite ou la méthode d'enseignement. Or, l'aide à la réussite, insuffisante actuellement, ne peut briser les barrières culturelles. L'enseignement ne permet pas aux étudiants défavorisés de rattraper leur retard en termes de connaissances et de méthodologie. Il s'agit donc d'un obstacle à la démocratisation de l'enseignement supérieur, dans un contexte où l'enseignement obligatoire étant le plus inégalitaire de l'OCDE. Enfin, le manque de moyens pour l'enseignement entraîne une charge de travail de plus en plus importante pour les professeurs. Ceux-ci ne disposent que trop peu du temps d'innover par la mise en place de techniques participatives permettant aux étudiants de s'émanciper et de devenir acteurs de leur apprentissage.

- **Obstacle au caractère critique et citoyen**

Tout d'abord, les établissements d'enseignement, en manque criant de moyens, sont dans une position de faiblesse pour émettre des critiques et se positionner en société en tant qu'acteurs de la société civile. Le sous-financement se répercute aussi dans leur mission d'enseignement : les professeurs, occupant une importante partie de leur temps à lutter pour obtenir des financements de recherche (en université) ou en multipliant les cours qu'ils donnent, ne peuvent que trop peu développer des approches réflexives.

Ensuite, les conceptions actuelles des finalités de l'action publique étant principalement économiques (et non prioritairement au service de l'émancipation et de la démocratisation), les décideurs investissent prioritairement dans l'employabilité, la professionnalisation et les filières qui « rapportent », plutôt que dans le développement de l'esprit critique et citoyen. En particulier, les disciplines qui se détachent de l'immédiat et qui posent une réflexion sur l'homme et la société pâtissent le plus du sous-financement.

- **Obstacle à l'accessibilité pour tous**

Une des conséquences du sous-financement actuel est également la tentation des établissements de réduire le nombre d'étudiants qui les fréquentent ou de diminuer le nombre de cours qu'ils donnent. Certains d'entre eux appellent ainsi à la mise en place de systèmes de sélection et/ou de rationalisation géographique. Au lieu d'ajuster les moyens accordés aux objectifs à remplir

(les étudiants à encadrer), se développe une logique où l'on adapte les besoins aux moyens disponibles. Or cette logique contrevient à toute politique sincère de démocratisation de l'enseignement. Les dispositifs concrets par lesquels elle tend à se matérialiser (sélection de janvier contraignante de médecine, rationalisation de l'offre d'enseignement, etc) sont donc en partie conséquence du sous-financement de l'enseignement.

3. REFINANCER L'ENSEIGNEMENT

Un refinancement de l'enseignement est essentiel dans l'optique de la mise en place de la vision et des revendications de la FEF. Celui-ci, conformément aux précédentes positions prises par la FEF, doit permettre à l'enseignement supérieur d'être financé à hauteur de ses besoins afin d'atteindre ses finalités. Avant de tracer les contours des moyens concrets à mettre en œuvre pour y parvenir, il y a lieu de définir les modalités d'un tel refinancement.

3.1. MODALITÉS DU REFINANCEMENT

Trois modalités sont revendiquées par la FEF : un refinancement de la Communauté française, un refinancement public et un refinancement basé sur le nombre d'étudiants. Elles sont toutes les trois nécessaires pour assurer la cohérence du refinancement.

- **Un refinancement de la Communauté française**

Il va de soi qu'un refinancement de l'enseignement supérieur ne peut être réalisé au détriment des autres services publics assurés par la Communauté française. En effet, prendre à la culture, à la RTBF ou à l'enseignement obligatoire pour refinancer le supérieur n'est pas acceptable pour la Fédération. Le refinancement appelé par la FEF est donc un refinancement de la Communauté française dans son ensemble, qui permettrait de dégager des moyens à affecter à l'enseignement.

- **Un refinancement public**

Pour que le refinancement soit en cohérence et avec les finalités de démocratisation et d'émancipation, il est nécessaire que celui-ci soit public. Il doit donc être octroyé par l'État et non par le secteur privé, que ce soient les entreprises ou les étudiants. Le secteur privé n'est en effet pas à même de garantir la visée d'intérêt général réclamé par la FEF. Car lorsque le financement est octroyé par des entreprises, il soumet l'enseignement à un droit de regard de la part de celles-ci, pouvant désinvestir l'enseignement de filières d'étude jugées non « rentables » et pouvant biaiser le contenu des cours. Et lorsque le refinancement est opéré par les étudiants, via une hausse du montant du minerval, il augmente sérieusement les inégalités économiques dans l'enseignement. Et dans les deux cas, le financement privé met en place une logique de rentabilité dans l'enseignement

puisqu'entreprises comme étudiants en attendront un retour sur investissement et moduleront les cursus dans ce sens. C'est pourquoi la FEF se positionne en faveur d'un financement public.

- **Un financement au nombre d'étudiant**

Le critère actuel du financement lie le montant que reçoit chaque établissement au nombre d'étudiants qu'il accueille. Il s'agit d'un critère à maintenir, car il permet l'adéquation entre le nombre d'étudiants dans les établissements et leur encadrement. Dans ce sens, l'enveloppe fermée, qui délie le financement du nombre d'étudiants, est à abolir. Ensuite, rompre le lien entre le financement et le nombre d'étudiants et l'axer sur une autre base inciterait les établissements à dresser des barrières académiques à l'entrée des études pour réduire leur nombre d'étudiants. Il est donc crucial de maintenir ce critère du nombre d'étudiant. Celui-ci peut être approfondi et pondéré selon différentes modalités. Mais elles doivent toujours se faire en cohérence avec un objectif de démocratisation de l'enseignement et d'émancipation individuelle et collective.

3.2 QUELS OUTILS METTRE EN PLACE ?

Une fois les critères d'un refinancement établis, il reste à tracer les contours des moyens à mettre en œuvre pour réaliser celui-ci. En ce sens, la FEF distingue trois pistes différentes à explorer. La première consiste à utiliser de manière plus efficace les moyens existants. La deuxième et la troisième visent à utiliser l'outil fiscal, soit pour en augmenter l'effectivité, soit pour proposer une refonte de la fiscalité.

- Mieux utiliser les moyens : lorsque l'on veut dégager un budget, la solution la plus aisée consiste à mieux utiliser les deniers que l'on possède déjà. En ce sens, la FEF se positionne pour une fusion des réseaux d'enseignement. Ceux-ci, s'ils ont eu un sens à une époque, ne répondent plus aux attentes de l'école du XXI^{ème} siècle. Ils sont même devenus contre-productifs, en constituant une cloison entre des établissements que rien d'autre ne sépare et en étant coûteux à entretenir. Un des premiers moyens pour dégager du financement consiste donc en la fusion des réseaux. Il est à noter que si la FEF est en faveur d'une fusion des réseaux, elle s'oppose à certaines mesures de rationalisation présentées par d'autres acteurs. En effet, des propositions comme l'augmentation d'élèves par classe dans le fondamental ou la rationalisation des cours dans le supérieur, si elles peuvent mener à des économies, constituent toutefois un sérieux recul en termes pédagogiques et d'accessibilité. On ne peut dans ces cas pas parler de « meilleure » utilisation des moyens.
- Lutter contre la fraude et l'évitement fiscal : l'État fédéral belge et les entités fédérées sont dotés de différents leviers fiscaux afin de financer les services publics et la sécurité sociale : ce sont les impôts et les taxes. Toutefois, une série d'acteurs, particuliers comme les entreprises, en élaborant des stratégies d'évitement, parviennent à éluder l'impôt et grèvent par là le budget de l'État de manière importante. Que ces stratégies soient illégales ou même légales (via la construction de montages financiers surprenants), elles sont à réprimer car

elles dé-financent l'état et donc les services publics. La FEF demande donc une intensification de la lutte contre la fraude fiscale afin de rendre la fiscalité belge pleinement effective. Cela passe également par la levée du secret bancaire en vigueur dans notre pays.

- Utiliser l'outil fiscal : la troisième piste pour refinancer l'enseignement consiste en une refonte de l'impôt, et ce dans deux directions. La première consiste en un renforcement de la progressivité de l'impôt. Les précédentes réformes fiscales en Belgique ont eu pour effet de diminuer celle-ci, alors qu'elle permettait que ceux qui ont davantage de richesse contribuent proportionnellement plus. Un refinancement de l'enseignement pourrait donc être opéré via un rétablissement et un approfondissement de la progressivité. La seconde piste consiste à étendre la fiscalité à des domaines qui n'y sont aujourd'hui pas soumis. Il y a donc lieu d'envisager que l'impôt puisse porter sur des matières telles que les transactions financières (taxe Tobin), le capital et ses revenus, ou le mésusage (tarification progressive de l'eau, de l'électricité, et des polluants). La condition pour l'extension de la fiscalité à ces nouveaux domaines est que celle-ci ne soit pas supportée par les individus les plus défavorisés. Dès le moment où cette condition est rencontrée, FEF se positionne en faveur de l'utilisation de l'outil fiscal afin de refinancer l'enseignement.